

Aide au recrutement et au renforcement des compétences performance industrielle

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Présentation du dispositif

- L'aide au recrutement et au renforcement des compétences performance industrielle vise à :
 - favoriser le recrutement pérenne (CDI) de cadres ou techniciens qualifiés (performance industrielle, organisation industrielle, etc.), permettant à la fois d'optimiser l'organisation de l'entreprise et de structurer les équipes,
 - contribuer au renforcement des compétences des salariés et des dirigeants par des formations dédiées.
- Sont concernées les entreprises de 10 salariés et plus, avec priorité donnée aux PME et aux entreprises de taille intermédiaire.
- Les dépenses prises en charge :
 - le salaire brut chargé d'un salarié sur une année dans le cadre d'un recrutement,
 - les frais liés à la formation et du coût des personnels participant à la formation (formateurs, auditeurs) dans le cadre de la montée en compétence des équipes.

Montant de l'aide

- L'aide prend la forme d'une subvention.
 - recrutement : subvention correspondant à 50 % du salaire brut chargé d'un salarié sur une année, plafonnée à 40 000 €,
 - formation : subvention représentant 70% maximum des frais liés à la formation et du coût des personnels participant à la formation.

Critères complémentaires

- Effectif d'au moins 10 salariés.
- Données supplémentaires
 - › Situation - Réglementation
 - › Situation financière saine

Organisme

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

- **Région Nouvelle-Aquitaine**
Hôtel de Région
14, rue François de Sourdis
33077 BORDEAUX cedex
Téléphone : 05 57 57 8000
Web : www.nouvelle-aquitaine.fr